

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2/2024
SEANCE DU 27 MARS 2024
OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à dix heures, en application de l'article 23 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, se sont réunis à la mairie de Voujeaucourt les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Christian HIRSCH, Président du centre de gestion du Doubs.

Date de convocation : 6 mars 2024

EN NOMBRE, LES MEMBRES
En exercice : 21
Présents : 15
Ayant pris part au vote : 17
Ayant donné procuration : 3

RESULTAT DU VOTE
Pour : 17
Contre : 0
Abstention (s) : 0

Présents (15) :

Monsieur Christian HIRSCH, Madame Martine VOIDEY, Messieurs Jacques PRINCE, Patrick FROEHLI, Alain SYLVANT, Roland THIERRY, Charles DEMOUGE, Damien CHARLET, François CUCHEROUSSET, Georges COTE-COLISSON, Jean ANDRE (suppléant de Monsieur Frédéric CARTIER), Charles PIQUARD, Jean-Pierre HOCQUET (suppléant de Monsieur Philippe GAUTIER), Madame Marie-Line LEBRUN-TREMBLIN, Monsieur Mathieu PHILIPPE (suppléant de Monsieur Régis LIGIER)

Absents excusés (7) :

Frédéric CARTIER représenté par son suppléant Monsieur Jean ANDRE, Philippe GAUTIER représenté par son suppléant Monsieur Jean-Pierre HOCQUET, Monsieur Régis LIGIER représenté par son suppléant Mathieu PHILIPPE, Monsieur Jean-Marie SAILLARD (pouvoir à Madame Martine VOIDEY), Madame Dominique MOLLIER (pouvoir à Monsieur Jacques PRINCE), Pierre CONTOZ (pouvoir à Monsieur Charles PICARD), Madame Marie-France BOTTARLINI-CAPUTO

Assistaient à la séance :

En application de l'article 26 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié : Messieurs Michaël THOMAS, Directeur Général des Services du centre de gestion du Doubs, Nicolas D'AUZAC DE LAMARTINIE, Trésorier, Matthieu ARMBRUSTER, Responsable du pôle ressources et sécurités, Fabrice BABBI, Responsable du pôle finances et optimisations, Laurent THOMAS, Chargé de projets structurants, Madame Marie POURNY Responsable du pôle protections et éthiques et Salima BELAOUNI, responsable du pôle recrutement et évolution professionnelle.

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Martine VOIDEY est désignée comme secrétaire de séance

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2/2024
SEANCE DU 27 MARS 2024
OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Sur proposition du bureau réuni le 18 mars 2024 ;
- Le rapport du Président entendu ;

VU

- L'information faite lors du bureau réuni le 18 mars 2024 ;
- En application de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jacques PRINCE, 1^{ER} Vice-président, est élu pour conduire les débats et le vote du compte administratif 2023 ;
- Le Président, Monsieur Christian HIRSCH, se retire

CONSIDERANT

- Que la lecture faite du compte administratif fait apparaître :
Un résultat d'exercice de la section d'investissement : - 60 074,91 €
Un résultat d'exercice de la section de fonctionnement : - 25 467,49 €

- Résultat de clôture 2023
Un excédent d'investissement de clôture de 213 883,10 €
Un excédent de fonctionnement de clôture de 642 858,12 €
Soit un résultat consolidé brut de : 856 741,22 €

- Les restes à réaliser 2023
En dépenses d'investissement : Néant
En recettes d'investissement : Néant

- Le compte administratif 2023 fait apparaître un :
Excédent global net : 856 741,22 €

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le président s'est retiré au moment du vote

- APPROUVE le compte administratif 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le président,

Christian HIRSCH